



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'essentiel du recensement agricole 2020

La collecte en ligne: une première édition réussie

À partir du 10 décembre 2021, le ministère de l'Agriculture et ses services déconcentrés en régions diffusent les premiers résultats du recensement agricole 2020.

Le Recensement Agricole est le seul dispositif qui permet d'obtenir des informations sur l'agriculture avec un tel degré de précision et d'exhaustivité sur ce secteur stratégique de notre économie. Précise et complète, cette photographie permet d'alimenter des travaux de comparaisons internationales, de recherche et d'éclairer la conduite des politiques publiques.

Le recensement agricole 2020 s'est déroulé dans toute la France du mois d'octobre 2020 au mois de mai 2021 dans un contexte de crise sanitaire sans précédent. Un défi pour cette vaste opération effectuée tous les dix ans par tous les états membres de l'Union Européenne.

Réalisé par le service de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le recensement agricole se faisait jusqu'à présent *via* une collecte en face-à-face par les enquêteurs du ministère. L'édition 2020 expérimentait pour la première fois un nouveau système de recueil des données par internet auprès d'une grande partie des exploitants. La collecte s'est très bien déroulée. 290000 questionnaires ont été réalisés par des réponses sur internet, les autres questionnaires en face-à-face ou par téléphone. Au final, seuls 3% des enquêtés n'ont pas pu être contactés ou ont refusé de répondre.

Le recensement en Nouvelle Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine plus de 75000 unités économiques ont été enquêtées, dans un contexte parfois difficile en particulier dans les Landes et les Pyrénées Atlantiques touchés par une nouvelle épizootie de grippe aviaire et des inondations. Pour les questionnaires en face à face, plus de 120 enquêteurs ont été mobilisés sur tout le territoire. Le taux de réponse obtenu en région est excellent et dépasse la moyenne nationale.

La Nouvelle Aquitaine, première région agricole française

En 2020, la Nouvelle Aquitaine est toujours la première région agricole française, aussi bien en surface agricole utilisée (SAU), en nombre d'exploitations (avec l'Occitanie), ou en emplois. 64100 exploitations sont installées dans la région, soit 19 000 exploitations de moins qu'en 2010. La surface agricole utilisée (SAU) se maintient autour de 3,9 millions d'hectares. L'agriculture régionale mobilise l'équivalent de 111500 ETP hors prestation de service.

I - Un paysage agricole régional très diversifié

a) Les micro et petites exploitations toujours majoritaires malgré une baisse de 19000 exploitations au global par rapport à 2010

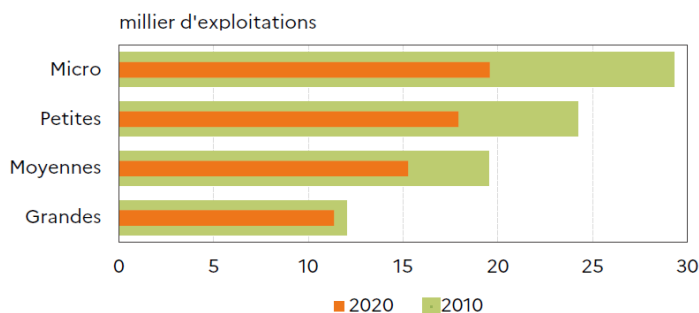
Selon les résultats provisoires du recensement agricole, on compte 64100 exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine, soit près de 19000 de moins qu'il y a 10 ans. La baisse du nombre d'exploitations est cependant moins élevée que lors des précédentes décennies : -2,6% par an entre 2010 et 2020, -2,8% par an entre 2000 et 2010 et -3,2% par an entre 1988 et 2000.

La catégorie des micro-exploitations (moins de 25000 euros de Production Brute Standard) domine dans le paysage régional et représente une exploitation sur trois. En ajoutant les petites exploitations, l'ensemble la part est de 58% des exploitations régionales, soit près de trois sur cinq. Les moyennes exploitations représentent 24% des exploitations ; les grandes exploitations 18%.

Pour autant, l'effectif des micro-exploitations diminue à un rythme plus soutenu que celui de l'ensemble des exploitations (-32% entre 2010 et 2020). Elles cultivent en moyenne 12ha. Ces micro-exploitations valorisent 6% des surfaces agricoles régionales tout en mobilisant 10% du temps de travail des exploitations. Fréquentes dans les élevages d'ovins, caprins ou autres herbivores (43%) et dans les grandes cultures (49%), elles sont plus rares parmi les élevages de vaches laitières (4%), la viticulture (10%) et les élevages de granivores (11%).

Les grandes exploitations (dégageant plus de 250 000 euros par an de PBS (*cf. méthodologie*)) et demeurent minoritaires. Leur nombre reste stable en 2020 (-1,6%) (*graphique 1*). Elles rassemblent 18% des exploitations. Dotées d'une SAU moyenne de 113 ha, elles exploitent un tiers du territoire agricole et mobilisent la moitié de la force de travail agricole. Elles représentent une exploitation viticole sur deux et une exploitation de volailles ou porcins sur deux

Graphique 1 : L'effectif des grandes exploitations se maintient



Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020

en millier d'exploitations

Taille économique	2010	2020
Micro	28.9	19.6
Petites	23.7	17.9
Moyennes	19	15.3
Grandes	11.5	11.3
Ensemble	83.1	64.1

1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

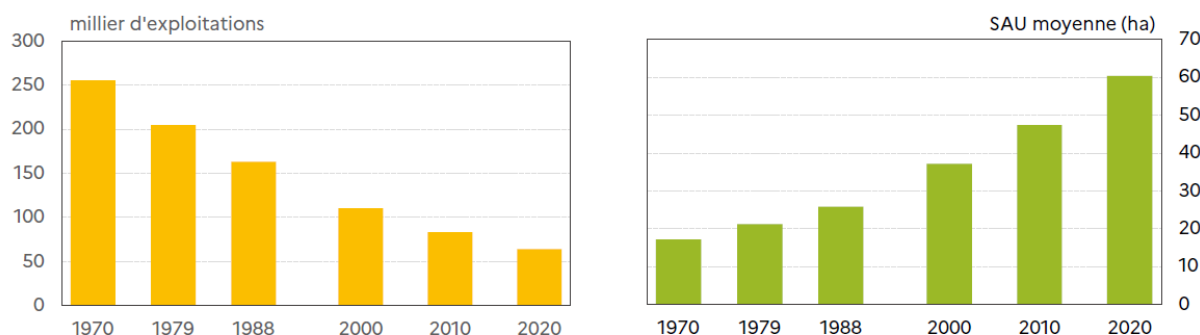
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

b) Une surface agricole moyenne de 60 hectares en Nouvelle-Aquitaine contre 69 hectares en France métropolitaine et de 5 hectares dans les départements d'outre-mer.

La surface agricole utilisée (SAU) totale s'élève à 3,9 millions d'hectares, stable par rapport à 2010, alors que le nombre d'exploitation baisse. De fait, les exploitations s'agrandissent. En 2020, elles exploitent en moyenne 60 hectares dans la région, soit 13 hectares de plus qu'en 2010 et 23 de plus qu'en 2000 (*graphique 2*). Entre 2010 et 2020, cette hausse est plus marquée pour les éleveurs (+36%) et les exploitations de polyculture que pour les exploitations spécialisées en productions végétales (+21%), malgré l'extension importante de la surface moyenne en viticulture (+31%). Ainsi, les surfaces moyennes des élevages de vaches laitières passe de 73 à 98 hectares, celle des élevages de bovins viande de 67 à 90 hectares, celles des producteurs de céréales et oléoprotéagineux de 61 à 78 hectares et celles des viticulteurs de 28 à 37 hectares, (la surface moyenne en maraîchage diminue de 16 à 13 hectares)

Graphique 2 : En 50 ans, la superficie moyenne des exploitations gagne 43 hectares

Graphique 2
Moins d'exploitations mais de plus grande taille
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Évolution du nombre d'exploitations (*millier*) et de la SAU moyenne (*ha*)

Année	Exploitations	SAU moyenne
1970	255.5	17
1979	204.7	21
1988	163.2	26
2000	110.4	37
2010	83.1	47
2020	64.1	60

Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Spécialisation	Surface moyenne en 2010	Surface moyenne en 2020
Grandes cultures	56	67
Horticulture, maraîchage	13	13
Viticulture	28	37
Fruits, autres cultures permanentes	27	30
Bovins lait	73	98
Bovins viande	67	90
Bovins mixtes	86	101
Ovins, caprins, autres herbivores	33	43
Porcins, volailles	31	45
Polyculture, polyélevage	55	79
Exploitations non classées	9	9

Champ : Nouvelle Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

c) Une agriculture diversifiée et une spécialisation végétale majoritaire

En 2020, 53 % des exploitations sont spécialisées en production végétale contre 46 % en 2010. Elles résistent mieux (-11%), malgré un recul en viticulture (-23%). Seules les exploitations maraîchères voient leur effectif s'accroître en 10 ans (800 en 2010 et 1500 en 2020, +82%) (*graphique 3*).

À l'inverse, les exploitations spécialisées en élevage sont celles dont les effectifs se réduisent le plus, en parallèle de l'accroissement des surfaces.

Entre 2010 et 2020, leur nombre diminue de 33 % (-10700). La baisse est très marquée pour les exploitations spécialisées en production de lait de vache (-48%). Elle est également conséquente en porcins et volaille (-37%) et parmi les exploitations associant cultures et ou élevages. (-35%).

Graphique 3

Une exploitation sur deux est désormais spécialisée en production végétale

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Exploitations selon leur orientation technico-économique (millier d'exploitations) et évolution

Otex	Exploitations (mil- lier)		Evolution 2020/2010 en niveau
	2020	2010	
Grandes cultures	18,3	19,8	-1,5
Viticulture	10,4	13,5	-3,1
Bovins viande	9,9	13,6	-3,7
Polyculture, polyélevage	7,4	11,4	-4
Ovins, caprins, autres herbivores	7,2	10,9	-3,7
Porcins, volailles	3,1	4,9	-1,8
Fruits, autres cultures permanentes	2,9	3,2	-0,3
Horticulture, maraîchage	2,4	1,8	0,6
Bovins lait	1,4	2,7	-1,3
Bovins mixtes	0,7	0,9	-0,2
Exploitations non classées	0,5	0,5	0
Ensemble	64,1	83,1	-19

Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

II - La transition agro-écologique des exploitations se poursuit en même temps qu'elles s'adaptent aux attentes des consommateurs

a) 35 % des exploitations ont au moins une de leur production sous signes officiels de qualité ou d'origine, autres qu'agriculture biologique

En Nouvelle-Aquitaine, 35% de l'ensemble des exploitations agricoles ont au moins une production sous signe de qualité ou d'origine autre qu'agriculture biologique (Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG). C'était 30% des exploitations en 2010.

Part des exploitations sous SIQO selon les OTEX en 2020 :

Grandes cultures	5%
Horticulture, maraîchage	6%
Viticulture	97%
Fruits, autres cultures permanentes	42%
Bovins lait	30%
Bovins viande	32%
Bovins mixtes	38%
Ovins, caprins, autres herbivores	30%
Porcins, volailles	54%
Polyculture, polyélevage	36%

Champ : Nouvelle Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

La production sous signe de qualité ou d'origine est généralisée dans la viticulture (97% des exploitations). Elle est également fréquente en exploitations fruitières (42%) et, de façon moins marquée dans les élevages (30% en bovins lait, 55% en aviculture ou 57% en porcins).

b) De plus en plus d'exploitations ont recours au circuit court : 22% en 2020 contre 17% en 2010.

En 2020, en Nouvelle-Aquitaine, 22% des exploitations commercialisent en circuit court, en vente directe ou par un seul intermédiaire, soit plus de 14000 exploitations ; cela confirme l'engouement des consommateurs à s'approvisionner localement pour soutenir les producteurs de leurs territoires.

La part des exploitations agricoles pratiquant la vente en circuits courts augmente de 6 points en 10 ans.

c) Un triplement du nombre d'exploitations en agriculture biologique

En 10 ans, la part des exploitations en agriculture biologique a plus que triplé passant de 3% à 11%.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 55 hectares, soit 5 hectares de moins que dans l'ensemble des exploitations.

III - Le secteur agricole continue de se professionnaliser

a) La part du travail familial diminue au profit du salariat non familial.

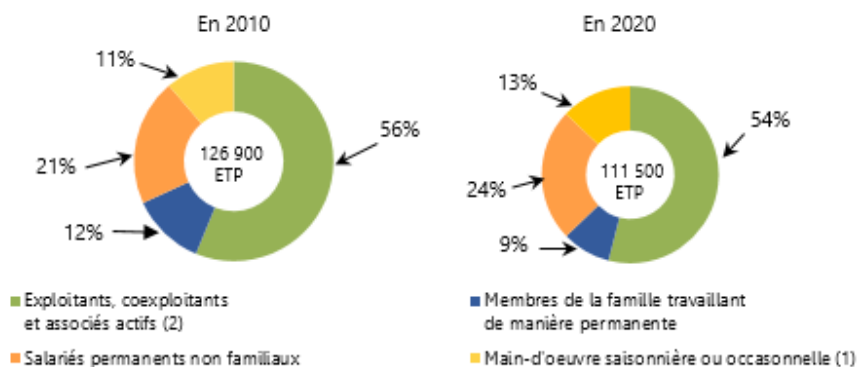
En 2020, 126300 personnes occupent un emploi permanent dans les exploitations agricoles. C'est l'équivalent de 96900 emplois à temps plein. En incluant l'emploi saisonnier, les exploitations recourent au total à 111500 emplois, soit une baisse de 12% en 10 ans.

La part des exploitants et co-exploitants dans le volume de travail a diminué mais reste prédominante. Celle des aidants familiaux (hors co-exploitants familiaux) se réduit au profit des salariés permanents non familiaux et des saisonniers (*graphique 4*).

Du personnel externe d'entreprises de travaux agricoles (ETA), de coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) ou de groupement d'employeurs peut également être mobilisé. La part des exploitations qui y ont recours diminue légèrement (58% en 2010, 55% en 2020).

Graphique 4

Recul de la part des exploitants, coexploitants et membres de la famille dans l'emploi agricole
Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles en 2010-2020 (ETP)



(1) Hors prestations de service (ETA, Cuma, ...).

(2) coexploitants familiaux inclus.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

b) Un renouvellement des générations à venir et une présence des femmes qui se stabilise

28% des chefs d'exploitations, co-exploitants et associés actifs en Nouvelle Aquitaine ont désormais 60 ans ou plus, alors qu'ils ne représentaient que 23% en 2010. En parallèle, la proportion de jeunes exploitants de moins de 40 ans est restée stable (+0,5 points).

27% de femmes sont à la tête des exploitations agricoles en région en 2020. En 2010, elles représentaient 29% de la profession.

IV - Les supports de diffusion des données du RA2020

Disponibles au public sur le site Agreste du Ministère de l'Agriculture :
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

Vendredi 10 décembre :

Mise en ligne sous Agreste d'une publication Primeur, fichier des tableaux de données associées, note méthodologique, vidéos et des infographies.

Lundi 13 décembre

Mise en ligne de cubes de données téléchargeables sous ADEL, cartes interactives sous Géoclip et lien vers Vizagreste (outil de Data visualisation).

Disponibles au public sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine :
<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Vendredi 10 décembre :

Mise en ligne d'une publication Primeur régionale, fichier des tableaux de données associées, note méthodologique, vidéos et infographie.

Lundi 13 décembre

Mise en ligne des résultats pour les départements de Nouvelle-Aquitaine,
Mise en ligne des liens vers le site AGRESTE et les outils de diffusion de la donnée (ADEL, Géoclip, Viz'Agreste).

Méthodologie :

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute **unité économique** répondant aux critères suivants :

- 1 - avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- 2 - atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...) ;
- 3 - avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25000 et 100000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100000 et 250000 euros et « grande » celles de plus de 250000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique, OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (note méthodologique en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.